

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_010-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, AI TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : AI TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 010
Election des délégués du conseil
municipal au conseil
d'administration de la Société
d'Exploitation des Intérêts de Port
d'Albret (SEIPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1521-1 et suivants et L 2121-33,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Société d'exploitation des intérêts de Port d'Albret » (SEIPA),

Vu la délibération n°12.11.15.13-101 du Conseil municipal du 15 novembre 2012 approuvant les statuts de la SEIPA,

Considérant que la commune de Soustons participe au capital de cette société publique locale,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts de la SEIPA, le conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires pour siéger au conseil d'administration de la SEIPA,

Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SEIPA, au scrutin secret à la majorité absolue

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 « pour » et 6 abstentions (Alain Caunègre, Michel Castets, Frédérique Charpenel, Sébastien Faissolle, Delphine Allègre, Sandra Tollis), décide :

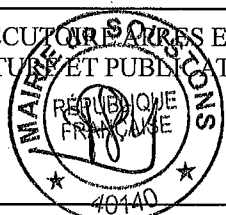
1 *Mélissa LARRAZET*

2 *Vincent DELFOUR*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23-04-26

Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_010-DE

